



# Prime d'intéressement & Complément Collectif Variable (CCV)



## AGENT PRIVE

### Qui est concerné par la prime d'intéressement ?

Tous les Agents de Droit Privé (peu importe le type de contrat) ayant cumulé au moins 3 mois de travail en 2022-2023. Le montant moyen national de la prime pour un salarié exerçant à temps plein et sans aucune absence en 2023 sera de **462€ bruts** et devrait être versé avec la paie du mois de Mars.



Le montant de la prime d'intéressement et du CCV dépend :

- Du temps de présence et de la quotité de temps de travail de l'Agent.
- De l'atteinte des objectifs au niveau national et régional. Attention ! Les montants communiqués sont des montants moyens nationaux qui seront ajustés à la maille de la région Occitanie.



## AGENT PUBLIC

### Qui est concerné par le CCV ?

Tous les Agents Publics présents au moins 1 jour en 2023. Le montant moyen national du CCV pour un Agent Public exerçant à temps plein et sans aucune absence en 2023 sera aux alentours de **1300€ bruts** et devrait être versé avec la paie du mois de Mars.

Une prime, ok... pourquoi pas !?

**Mais le SNU-FSU Emploi revendique de vraies augmentations de salaires pérennes (valeur du point et part fixe) !**



Toutes et Tous en  
grève le mardi 19 Mars 2024  
pour obtenir des  
augmentations de  
salaires pérennes à  
**FRANCE  
TRAVAIL**